

# TURQUIE



## Faits marquants

- En Turquie, plus de 9 200 personnes ont pris contact avec le HCR pour demander l'asile, soit une augmentation de 18 pour cent par rapport à l'année précédente. Près de 45 pour cent des demandeurs étaient originaires de la République islamique d'Iran.
- L'environnement de la protection s'est nettement amélioré après deux circulaires gouvernementales qui ont permis aux autorités locales d'exonérer les demandeurs d'asile du paiement de la taxe de séjour et ont facilité l'accès du personnel du HCR aux individus placés en détention qui demandent l'asile.
- Le HCR a présenté plus de 6 800 demandes de réfugiés en vue de leur réinstallation, le nombre le plus élevé de dossiers jamais préparés depuis la Turquie.
- Le délai d'attente pour l'enregistrement, l'entretien d'éligibilité et la décision relative au statut de réfugié a été ramené de plus de 16 mois à six ou huit mois, conformément aux normes du HCR.
- Un projet de loi sur l'asile a été préparé par le Ministère de l'intérieur en consultation avec le HCR, les autorités nationales et locales et la société civile.
- La première visite officielle du Haut Commissaire en Turquie, en novembre 2010, a préparé la voie des discussions bilatérales stratégiques.

- Des problèmes de protection ont continué à se produire le long de la frontière de la Turquie avec la Grèce et la Bulgarie.

## Environnement opérationnel

La Turquie est placée à un carrefour majeur pour le mouvement des migrants et des personnes en quête de protection internationale. En plus des quelque 10 000 demandeurs d'asile, environ 20 000 étrangers ont été appréhendés pour entrée ou séjour illégal. La plupart étaient originaires d'Afghanistan, de la République islamique d'Iran, d'Iraq, et de Somalie et, en général, ils étaient entrés en Turquie par ses frontières orientales.

Les liens géographiques, politiques et ethniques de la Turquie avec les pays d'Asie centrale incitent aussi les mouvements de population depuis le nord. Les passages clandestins entre la Turquie et la Grèce ont représenté 45 pour cent des entrées illégales aux frontières extérieures de l'Union européenne. En décembre, la Grèce a invité Frontex, l'organisme européen de surveillance des frontières, à apporter un soutien à la frontière terrestre entre la Turquie et la Grèce.

Le HCR dispose d'un accès limité aux personnes détenues en Turquie, et le nombre de personnes en quête de protection internationale est donc inconnu. Des difficultés d'accès aux procédures d'asile, particulièrement aux frontières et dans les lieux de détention, peuvent avoir contribué à maintenir les chiffres de l'asile à un faible niveau par comparaison avec les pays occidentaux. La Turquie conserve la limitation

Distribution de lits à des réfugiés et à des demandeurs d'asile à Kirsehi.



ASSOCIATION FOR SOLIDARITY WITH ASYLUM-SEEKERS AND MIGRANTS

géographique qui restreint aux personnes originaires des pays européens ses obligations en vertu de la Convention de 1951.

En mars 2010, le Ministère de l'intérieur a publié deux circulaires concernant les demandeurs d'asile ainsi que les personnes prises dans des flux migratoires mixtes. La première facilitait l'exonération des taxes de séjour pour les demandeurs d'asile et les réfugiés, alors que la seconde garantissait l'accès du HCR aux personnes placées en détention qui souhaitaient demander l'asile.

Une solution durable n'a toujours pas été trouvée à la situation des réfugiés kurdes au nord de l'Iraq.

La Turquie a continué à jouer un rôle de premier plan dans le processus de Budapest sur la migration qu'elle préside actuellement. Elle a aussi proposé de créer un groupe de travail sur la région de la Route de la soie comme plateforme de discussions sur les mouvements migratoires couvrant les régions depuis le Moyen-Orient (République arabe syrienne et Iraq) jusqu'en Asie (Afghanistan, Pakistan et Chine).

## | Réalisations et impact |

### ● Principaux objectifs et cibles

#### Environnement de protection favorable

- Le HCR a coopéré avec le Gouvernement pour rédiger un projet de loi sur l'asile et d'autres instruments législatifs. Il a fait parvenir des avis juridiques, des évaluations des besoins, des analyses de l'écart et des études comparées aux autorités nationales. En conséquence, le projet de loi prévoit des mécanismes qui garantissent le respect des principaux principes de l'asile.
- La Direction générale de la sécurité du Ministère de l'intérieur a participé au processus législatif. Le HCR a organisé trois ateliers sur la détermination du statut de réfugié avec la Direction générale pour harmoniser les procédures de prise de décision.

## Personnes relevant de la compétence du HCR

Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées par le HCR	% femmes	% < 18 ans
<b>Refugiés</b>	Iraq	5 300	5 300	41	31
	République islamique d'Iran	1 900	1 900	45	21
	Afghanistan	1 500	1 500	45	39
	Somalie	900	900	51	36
	Divers pays	420	420	36	25
<b>Demandeurs d'asile</b>	République islamique d'Iran	2 700	2 700	40	20
	Afghanistan	2 000	2 000	41	41
	Iraq	600	600	40	37
	Somalie	340	340	45	29
	Kirghizistan	250	250	41	40
	Ouzbékistan	140	140	41	38
	Divers pays	700	700	31	20
<b>Apatrides</b>	Apatrides	800	-	-	-
<b>Autres personnes relevant de la compétence du HCR</b>	Divers pays	310	-	-	-
<b>Réfugiés rapatriés</b>	Divers pays	240	-	-	-
<b>Total</b>		<b>18 100</b>	<b>16 750</b>		

- Le HCR a coordonné son action avec les Ministères de l'éducation et de la santé et d'autres institutions nationales pour améliorer les conditions d'accueil. Afin de promouvoir la scolarisation des enfants demandeurs d'asile dans l'enseignement primaire et réduire le taux d'abandon, le HCR a lancé le Projet éducatif, qui évalue l'accès des enfants demandeurs d'asile et réfugiés à l'éducation dans des villes satellites. Ce projet a aidé plus de 100 enfants demandeurs d'asile à fréquenter l'école en 2010.
- Dans le but de renforcer la capacité de protection des organes de maintien de l'ordre aux frontières terrestres et maritimes, le HCR a travaillé avec le commandement de la Gendarmerie générale pour mettre en œuvre un projet destiné à faire face à la migration clandestine.
- Compte tenu de l'importance de la mer Égée dans les mouvements transfrontaliers, le HCR a organisé une réunion transfrontalière en mars 2010 avec la participation des bureaux du HCR en Grèce et des ONG actives dans le domaine de l'asile en Grèce et en Turquie.

### Procédures de protection équitables

- En 2010, le HCR a enregistré près de 9 200 demandeurs d'asile et a réalisé 200 entretiens de détermination du statut de réfugié. Il a publié des décisions dans plus de 4 300 cas concernant plus de 8 400 personnes. L'Organisation est parvenue à rattraper son retard dans l'examen des cas, mais l'augmentation générale des nouvelles arrivées en 2010, qui a atteint 18 pour cent, a continué de faire pression sur le personnel. La hausse des arrivants originaires de la République islamique d'Iran s'est chiffrée à 45 pour cent. Il s'agit là de la troisième année à avoir enregistré une croissance substantielle du nombre d'arrivées, ce qui a motivé un appel pour davantage de ressources, afin de traiter les demandes d'asile en temps voulu.

### Besoins et services essentiels

- Les demandeurs d'asile et les réfugiés, quand ils sont enregistrés auprès des autorités et résident dans les villes satellites entourant les principales agglomérations, peuvent être adressés au régime d'assistance sociale pour satisfaire leurs besoins médicaux. Plus de 2 000 personnes ont bénéficié de cette assistance pendant l'année, alors que plus de 500 ont reçu des médicaments. Le HCR a appuyé les individus qui ne sont pas légalement enregistrés ou qui sont dépourvus des papiers d'identité requis et sont donc extrêmement vulnérables.
- Pour identifier les plus vulnérables et leur porter secours, le HCR s'est associé à la mise au point de procédures gouvernementales qui garantissent l'accès aux soins des enfants réfugiés, des femmes victimes de violence sexuelle et sexuelle, des personnes âgées et des personnes handicapées.
- En 2010, le HCR et ses partenaires ont collaboré pour renforcer les conditions d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés dans 23 villes satellites. Les partenaires ont appliqué une approche à assise communautaire, et ils ont sensibilisé les autorités locales et utilisé les mécanismes locaux pour l'autosuffisance.
- Des missions sur le terrain ont surveillé les conditions de vie des réfugiés et des demandeurs d'asile. Grâce à elles, il

a été possible d'organiser des consultations juridiques et sociales pour les personnes relevant de la compétence du HCR qui ont été incluses dans la structure locale d'assistance sociale. Ces missions ont aussi permis de diffuser des informations sur la protection internationale et de nouer des contacts avec les autorités locales et la société civile.

- L'ONG partenaire du HCR a dispensé des conseils et des informations, et elle a assuré des services de consultation sur le VIH et le sida et les maladies sexuellement transmissibles.
- Près de 44 pour cent des enfants séparés ont bénéficié d'entretiens de détermination de leur intérêt supérieur.
- L'octroi d'une assistance directe pour répondre aux besoins d'urgence en matière de transport local, de logement, de santé, d'éducation et d'appui financier a diminué de 14 pour cent en 2010, moyennant l'instauration de réseaux efficaces et la mobilisation de ressources locales dans les villes satellites. Les partenaires ont également sensibilisé les autorités locales au sort des réfugiés.

### Solutions durables

- La réinstallation continue de représenter la principale solution durable qui s'offre aux réfugiés non européens en Turquie. Les possibilités de rapatriement librement consenti ou d'intégration sur place sont rares. Les dossiers de plus de 6 800 individus ont été présentés en vue de leur réinstallation et quelque 5 300 personnes sont parties pour des pays tiers. En dépit d'une augmentation du nombre de places de réinstallation proposées aux réfugiés en Turquie, fin 2010, plus de 10 000 réfugiés reconnus attendaient encore une réinstallation.
- En 2010, d'après les partenaires et le Gouvernement, 255 réfugiés sont revenus spontanément dans leur pays d'origine. Seules quatre personnes ont pris contact avec le HCR pour recevoir une aide au rapatriement librement consenti.

### Relations extérieures

- Le HCR a élargi ses activités d'information par le biais des médias, de publications, d'événements publics, de groupes de pression et de collecte de fonds auprès du secteur privé. Il a continué à soutenir le Projet des beaux-arts, avec plus de 20 facultés de beaux-arts y participant pour la deuxième année consécutive. Le site Internet local et les publications « Faits et chiffres » en anglais et en turc sont devenus de bonnes sources d'information pour les chercheurs, les journalistes et beaucoup d'autres personnes intéressées. Muazzez Ersoy, Ambassadeur national de bonne volonté du HCR, a participé aux événements de la Journée mondiale du réfugié et a fait plusieurs apparitions dans les médias au nom de l'Organisation.

### Logistique et appui aux opérations

- Le HCR a pu réorienter son programme en délaissant l'assistance directe au profit d'activités qui favorisent l'autosuffisance et renforcent la capacité de soutien social des municipalités locales et du secteur des ONG.

## Contraintes

L'absence d'un cadre juridique de l'asile rend difficile aux demandeurs d'asile et aux réfugiés de jouir de leurs droits en Turquie. Même avec l'amélioration de l'accès à la résidence dans le pays, beaucoup de personnes relevant de la compétence du HCR continuent de vivre dans la pauvreté et ont des difficultés à avoir accès à la santé et à l'éducation.

Du fait de la limitation des ressources, il n'a guère été possible de répondre aux besoins croissants liés à l'asile et la migration dans l'ouest du pays, ou de créer des mécanismes efficaces de surveillance des frontières et de sélection.

L'absence d'un accord officiel avec le pays a continué de circonscrire les opérations du HCR.

## Informations financières

Les ressources dont dispose le Haut Commissariat en Turquie sont demeurées relativement stables au cours des cinq dernières années. En 2010, des fonds supplémentaires ont permis au HCR de traiter 8 000 demandes d'asile en souffrance.

## Organisation et mise en œuvre

Les opérations du HCR ont été gérées par la délégation à Ankara, un bureau de terrain à Van et des unités de terrain à Istanbul et Silopi.

## Présence du HCR en 2010

□ Nombre de bureaux	4
□ Effectifs totaux	115
Internationaux	5
Nationaux	53
JEA	2
VNU	25
Autres	30

## Collaboration avec les partenaires

Le HCR a travaillé avec la Direction générale des affaires consulaires dépendant du Ministère des affaires étrangères et

la Direction générale de la sécurité au sein du Ministère de l'intérieur, qui sont responsables des questions d'asile. Le HCR a également collaboré avec le Bureau de l'asile et des migrations du Ministère de l'intérieur, le Ministère du travail, le Ministère de la santé, le Ministère de l'éducation nationale, la Fondation de solidarité sociale, la Direction des services sociaux et de la protection de l'enfance, la Direction des affaires religieuses et la société civile. Des réunions régulières entre les partenaires du HCR et la société civile ont aidé à cerner les lacunes et à améliorer les activités de protection et d'assistance.

Le HCR a travaillé étroitement avec l'OIM et la Commission internationale catholique pour les migrations (CICM) afin de faciliter les départs en vue de la réinstallation, ainsi que sur les questions relatives aux migrations/à l'asile et à la traite d'êtres humains.

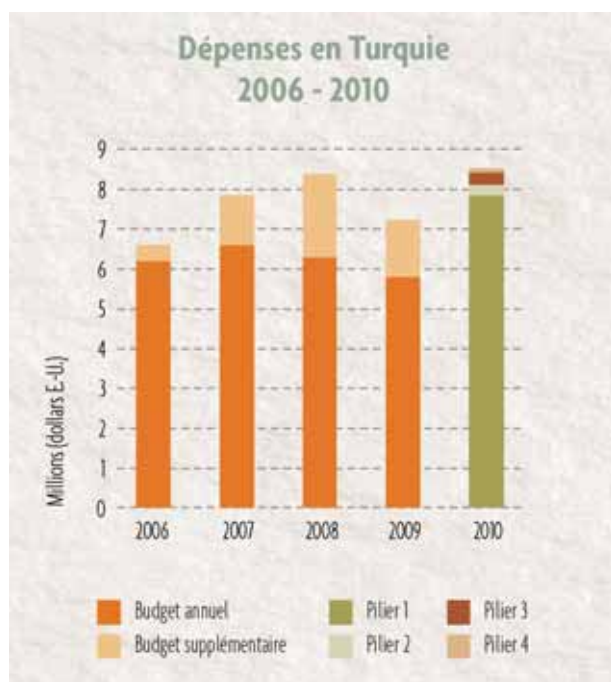
## Évaluation générale

Le HCR épaulé le Gouvernement turc qui élabore un nouveau régime d'asile. Entretemps, il statue directement sur les cas d'asile, parallèlement aux structures turques, et trouve des solutions durables pour les personnes qui ont besoin d'une protection internationale.

Grâce au soutien financier supplémentaire qu'il a reçu, le HCR a pu améliorer la prise de décision sur l'asile, réduire les périodes d'attente et accroître le nombre de demandes de réinstallation, y compris le taux d'acceptation et le nombre de départs liés à la réinstallation.

Le HCR a réorienté la priorité de son programme et a abandonné progressivement l'assistance directe au profit d'activités qui favorisent l'autosuffisance et renforcent les capacités de soutien social des municipalités locales et des ONG. Néanmoins, beaucoup de personnes relevant de la compétence du HCR continuent de vivre dans la pauvreté et n'ont pas suffisamment accès à des régimes de protection sociale, particulièrement en matière de santé et d'éducation.

Les fonctionnaires de l'ONU chargés de la sûreté travaillent étroitement avec le HCR pour améliorer la sécurité du personnel chargé de l'enregistrement, du conseil et de la détermination du statut de réfugié des demandeurs d'asile.



## Partenaires

### Partenaires d'exécution

**ONG** : Association de solidarité avec les demandeurs d'asile et les migrants, Fondation de développement des ressources humaines

**Organismes gouvernementaux** : Ministère des affaires étrangères, Sous-Secrétariat du Ministère de l'intérieur, Bureau pour la rédaction et la mise en œuvre de la législation relative à l'asile et aux migrations et pour le renforcement des capacités administratives, Direction générale de la sécurité du Ministère de l'intérieur, Direction générale de la solidarité sociale et de l'assistance, Ministère de l'intérieur, Commandement général de la gendarmerie, Commandement des forces terrestres, Commandement des garde-côtes, Ministère de l'éducation nationale, Ministère de la santé, Agence d'aide sociale et de protection de l'enfance, Présidence des affaires religieuses, Présidence des droits de l'homme, Secrétariat général pour les affaires de l'Union européenne, Agence turque de coopération et de développement (TIKA), Fondations de solidarité sociale et d'assistance dans les villes

**ONG** : Amnesty International, Groupe de soutien aux réfugiés d'Ankara, Association pour la solidarité avec les demandeurs d'asile (*Multeci-der*), Association des droits de l'homme et de solidarité pour les peuples opprimés (*Mazlum Der*), Ordre des avocats, Groupe Bonjour Ankara, *Cansuyu*, Caritas, Fondation pour les droits de l'homme, les libertés et le secours humanitaire (IHH), Assemblée des citoyens d'Helsinki, Association des droits de l'homme, Fondation des droits de l'homme de Turquie, Croissant bleu international, Commission internationale catholique pour les migrations, Kaos-GL, *Kimse Yok Mu*, Fondation turque des bénévoles pour l'éducation, Société turque du Croissant-Rouge, Association féminine Van.

**Autres** : OIM

## Budget, revenus et dépenses en Turquie | dollars E.-U.

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 3 Projets pour la réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
<b>BUDGET FINAL</b>	<b>17 023 965</b>	<b>250 000</b>	<b>310 000</b>	<b>110 000</b>	<b>17 693 965</b>
Revenus issus des contributions <sup>1</sup>	806 700	0	0	0	806 700
Autres fonds disponibles	7 037 785	247 346	309 428	109 945	7 704 504
<b>TOTAL DES FONDS DISPONIBLES</b>	<b>7 844 485</b>	<b>247 346</b>	<b>309 428</b>	<b>109 945</b>	<b>8 511 204</b>
<b>VENTILATION DES DÉPENSES</b>					
<i>Environnement de protection favorable</i>					
Cadre juridique national	251 123	0	0	0	251 123
Politiques de migrations nationales et régionales	256 978	0	0	0	256 978
Prévention de l'apatridie	0	159 284	0	0	159 284
Coopération avec les partenaires	394 000	0	0	109 945	503 945
Accès au territoire	247 277	0	0	0	247 277
Non-refoulement	638 413	0	0	0	638 413
<b>Sous-total</b>	<b>1 787 790</b>	<b>159 284</b>	<b>0</b>	<b>109 945</b>	<b>2 057 019</b>
<i>Procédures de protection équitables</i>					
Détermination de statut juste et efficace	2 202 055	0	0	0	2 202 055
<b>Sous-total</b>	<b>2 202 055</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 202 055</b>
<i>Besoins élémentaires et services essentiels</i>					
Articles ménagers et d'hygiène de base	677 785	0	93 310	0	771 095
Soins de santé primaire	184 045	0	0	0	184 045
VIH et sida	45 959	0	0	0	45 959
Éducation	160 903	0	0	0	160 903
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	347 186	0	0	0	347 186
<b>Sous-total</b>	<b>1 415 878</b>	<b>0</b>	<b>93 310</b>	<b>0</b>	<b>1 509 187</b>
<i>Solutions durables</i>					
Retour volontaire	249 387	0	59 610	0	308 997
Appui à la réhabilitation et à la réintégration	0	0	59 610	0	59 610
Réinstallation	298 153	0	0	0	298 153
Appui à l'intégration sur place	279 873	0	0	0	279 873
<b>Sous-total</b>	<b>827 412</b>	<b>0</b>	<b>119 220</b>	<b>0</b>	<b>946 632</b>
<i>Relations extérieures</i>					
Mobilisation des ressources	103 310	0	0	0	103 310
Information	211 625	0	0	0	211 625
<b>Sous-total</b>	<b>314 935</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>314 935</b>
<i>Logistique et appui aux opérations</i>					
Gestion de programme, coordination et appui	876 309	88 062	96 899	0	1 061 270
<b>Sous-total</b>	<b>876 309</b>	<b>88 062</b>	<b>96 899</b>	<b>0</b>	<b>1 061 270</b>
Versements aux partenaires d'exécution	420 106	0	0	0	420 106
<b>Total</b>	<b>7 844 485</b>	<b>247 346</b>	<b>309 428</b>	<b>109 945</b>	<b>8 511 204</b>

<sup>1</sup> Les revenus issus des contributions incluent des coûts d'appui indirects prélevés sur les contributions pour les piliers 3 et 4, les budgets supplémentaires et la réserve pour les "Activités nouvelles ou additionnelles - liées au Mandat". Les contributions affectées à tous les piliers sont incluses dans le Pilier 1.